



**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 10 janvier 2022, à 20h17, par vidéoconférence et sans la présence du public, en vertu des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 et du décret 1-2022 du 5 janvier 2022. Sont présents à cette séance : mesdames les conseillères, Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général, et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également, par vidéoconférence, à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

**3. Approbation du procès-verbal**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 et du 20 décembre 2021;

**4. Avis de motion**

4.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie révisé pour les élu·es et élu·es municipaux de la Ville de Richelieu*;

4.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement intitulé *Règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

4.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement intitulé *Règlement relatif au traitement des élu·es municipaux de la Ville de Richelieu*;

**5. Adoption de règlement**

**6. Rapports de Comités et Commissions**

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 15 décembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2021 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 15 décembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 15 décembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**7. Rapports internes du mois de décembre 2021**

7.1 Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie et bibliothèque;

**8. Législation et administration**

8.1 Demande au ministère des Transports du Québec – Sécurisation de l'emprise ferroviaire;

## **9. Finances**

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 22 décembre 2021;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2021;
- 9.4 Dépôt du budget final 2021 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;
- 9.5 Budget 2022 de la MRC de Rouville et autorisation du paiement de la quote-part;
- 9.6 Programme des activités d'investissement pour l'année 2022;

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Embauche d'un journalier temporaire en surcroît de travail;
- 10.2 Appel d'offres public TP2021-04 : Forage directionnel – Égout sanitaire entre les postes de pompage Théberge et Michel-Viger – Acceptation provisoire des travaux;

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2021;
- 11.2 Embauche d'un inspecteur municipal;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Démission de l'employé 20-0634;
- 12.2 Démission de l'employé 20-0615;
- 12.3 Embauche d'un nouveau pompier;
- 12.4 Modification du statut de l'employé 20-0646;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

- 14.1 Embauche d'un coordonnateur adjoint aux loisirs et aux communications – Remplacement temporaire;

## **15. Point(s) nouveaux**

- 15.1 Politique portant sur le télétravail;
- 15.2 Demande à Hydro-Québec – Travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Michel-Viger;
- 15.3 Autorisation de signature de chèques et effets bancaires;
- 15.4 Mandant pour l'application de la réglementation relative au stationnement de nuit en période hivernale;

## **16. Remerciements**

## **17. Période de questions**

## **18. Levée de la séance**

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 22-01-001 RÉSOLUTION 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 15.1 : Politique portant sur le télétravail;
- Ajout du point 15.2 : Demande à Hydro-Québec – Travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Michel-Viger;
- Ajout du point 15.3 : Autorisation de signature de chèques et effets bancaires;
- Ajout du point 15.4 : Mandat pour l'application de la réglementation relative au stationnement de nuit en période hivernale.

Adoptée.

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### 22-01-002 RÉSOLUTION 3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 ET DU 20 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 et du 20 décembre 2021.

Adoptée.

## 4. AVIS DE MOTION

### 22-01-003 RÉSOLUTION 4.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE RICHELIEU*

Avis est donné par Jacques Darche, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie révisé pour les élues et élus municipaux de la Ville de Richelieu*.

Ce règlement aura pour objet l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé dont le contenu répond aux nouvelles dispositions législatives énoncées dans le Projet de loi 49, lequel est entré en vigueur le 5 novembre dernier.

Jacques Darche dépose le projet de règlement.

### 22-01-004 RÉSOLUTION 4.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES*

Avis est donné par Lucie Marchand, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé *Règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*.

Ce règlement aura pour objet la mise en place de mécanismes de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires efficaces et transparents permettant une meilleure agilité administrative.

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

**22-01-005**

RÉSOLUTION

**4.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE RICHELIEU***

Avis est donné par Luc Bélanger, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé *Règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Richelieu*.

Ce règlement aura pour objet de fixer une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire, le maire suppléant et pour chaque conseiller de la municipalité.

Luc Bélanger dépose le projet de règlement.

**5. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**6. RAPPORTS DE COMITÉS ET DE COMMISSIONS**

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**6.3...**Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**7. DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

7.1 Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie et bibliothèque.

**8. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

**22-01-006**

RÉSOLUTION

**8.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SÉCURISATION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE**

**CONSIDÉRANT**

le projet de la Municipalité régionale de comté de Rouville, en collaboration avec la Ville de Richelieu, ayant pour objet le prolongement du Parc régional linéaire de La Route des Champs sur l'emprise ferroviaire abandonnée dans les secteurs de Marieville et de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu et ses citoyens souhaitent bénéficier d'un réseau cyclable sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers, il est essentiel que l'emprise ferroviaire qui traverse la route 133, entre la rue Martel et la 14<sup>e</sup> Avenue, à Richelieu, soit sécurisée pour les usagers de la future piste cyclable;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de la route 133 relève du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de sécuriser l'emprise ferroviaire abandonnée, à la hauteur de la route 133, entre la rue Martel et la 14<sup>e</sup> Avenue, à Richelieu, pour les usagers de la future piste cyclable.

Adoptée.

## **9. FINANCES**

### **22-01-007 RÉSOLUTION 9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la liste des comptes à payer au 21 décembre 2021, soit :

- Chèques numéros 10 760 à 10 825 pour un montant total de 126 999,59\$.

APPROUVE la liste des déboursés payés d'avance au 21 décembre 2021 soit :

- Chèques numéros 10 743 à 10 759 pour un montant total de 440 771,41\$.

AUTORISE la trésorière à les payer.

Adoptée.

**9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 22 décembre 2021;**

**9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois décembre 2021;**

### **22-01-008 RÉSOLUTION 9.4 DÉPÔT DU BUDGET FINAL 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) approuvé le 25 novembre 2021 en vertu de la résolution 21-12-531, datée du 8 décembre 2021.

Adoptée.

### **22-01-009 RÉSOLUTION 9.5 BUDGET 2022 DE LA MRC DE ROUVILLE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte des prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité régionale de comté de Rouville et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 804 326\$.

Adoptée.

22-01-010

RÉSOLUTION

**9.6 PROGRAMME DES ACTIVITÉS  
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants, payables à même :

<b>Surplus non affecté</b>	
Pavage sur diverses rues	500 000 \$
Remplacement de 2 ponceaux- rang de la Savane	50 000 \$
Nettoyage du fossé Catherine	10 000 \$
Achat de 2 radars de vitesse	15 000 \$
Toiles pour camions	5 000 \$
Achat d'une souffleuse	2 500 \$
Achat de pots de fleurs	5 000 \$
Éclairage de rues	50 000 \$
Installation de caméras de surveillance	5 000 \$
Remplacement de l'unité de climatisation et de chauffage-hôtel de ville	25 000 \$
OBNL pour la gestion du MFMI de Richelieu	10 000 \$
Club de lecture jeunesse avec l'école	2 000 \$
Réaménagement d'un coin lecture à la bibliothèque et nouvelles tables de travail	5 000 \$
Nouvelle étagère	1 500 \$
Inauguration du parc Alphonsine-Dubuc	500 \$
Achat d'équipements spécialisés RIC	7 500 \$
Numérisation des archives	21 000 \$
Transformation numérique administration	20 000 \$
Politique de l'arbre	10 000 \$
<b>Fonds de roulement</b>	
Terrains de tennis	300 000\$

Que la direction générale et la trésorerie soient autorisées à procéder à l'exécution des travaux conformément à la *Loi sur les travaux municipaux*, RLRQ c. T-14, et autres lois et aux pratiques établies.

Que ces projets financés par le surplus non affecté soit transféré dans un surplus affecté jusqu'à ce que le projet soit terminé.

Que toute somme non utilisée dans un projet financé par le surplus pourrait servir à couvrir la dépense excédentaire nécessaire à la réalisation d'un autre projet ou le cas échéant cette somme sera retournée au surplus non affecté.

Adoptée.

## 10. TRAVAUX PUBLICS

**22-01-011**      RÉSOLUTION      **10.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT**      la recommandation du 6 janvier 2022 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Thomas Bourke comme employé temporaire en surcroît de travail au poste de journalier au Service des travaux publics, à compter du 17 janvier 2022, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

**22-01-012**      RÉSOLUTION      **10.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2021-04 : FORAGE DIRECTIONNEL – ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LES POSTES DE POMPAGE THÉBERGE ET MICHEL-VIGER – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT**      l'appel d'offres public TP2021-04 « Forage directionnel – égout sanitaire entre les postes de pompage Théberge et Michel-Viger » publié sur le site SEAO;

**CONSIDÉRANT**      la résolution du conseil municipal adoptée le 5 juillet 2021, sous le numéro 21-07-151, octroyant le contrat à l'entreprise Excavations Darche inc.;

**CONSIDÉRANT**      que les travaux de forage ont été achevés au mois de décembre 2021;

**CONSIDÉRANT**      la facture au montant de 302 775,16\$ de l'entreprise Excavations Darche inc. datée du 30 novembre 2021 et portant le numéro 086254;

**CONSIDÉRANT**      la liste des déficiences préparée par madame Johanne Brodeur, ingénieure de la firme FNX-INNOV inc., en date du 15 décembre 2021 et révisée en date du 7 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT**      la recommandation du 7 janvier 2022 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics à l'effet de recommander l'acceptation provisoire des travaux;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE de façon provisoire les travaux de forage directionnel de l'égout sanitaire entre les postes de pompage Théberge et Michel-Viger;

AUTORISE le paiement d'une somme de 302 775,16\$ à l'entreprise Excavations Darche inc., à même le projet de la Station Viger;

CONSERVE une retenue de 10 000\$, jusqu'à ce que les déficiences soient corrigées à la satisfaction de la firme d'ingénierie FNX-INNOV inc. et la Ville de Richelieu;

CONSERVE une retenue de 13 860\$, équivalant à 5% du montant total du contrat, jusqu'à l'acceptation finale des travaux, laquelle aura lieu dans un délai d'un an à compter des présentes.

Adoptée.

## **11. URBANISME**

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du 15 décembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **22-01-013**      RÉSOLUTION      **12.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0634**

**CONSIDÉRANT**      la lettre de démission du 14 décembre 2021 de monsieur William Bonsaint, pompier;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur William Bonsaint de son poste de pompier au sein du Service de Sécurité incendie, en date du 4 janvier 2022, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

### **22-01-014**      RÉSOLUTION      **12.2 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0615**

**CONSIDÉRANT**      la lettre de démission du 14 décembre 2021 de monsieur Jonathan Gagnon-Godin, pompier;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Jonathan Gagnon-Godin de son poste de pompier au sein du Service de Sécurité incendie, en date du 4 janvier 2022, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

### **22-01-015**      RÉSOLUTION      **12.3 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER**

**CONSIDÉRANT**      la recommandation du 15 décembre 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Patrick Boulay, à titre de « pompier recru », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu, et ce, en date du 10 janvier 2022.

Adoptée.

### **22-01-016**      RÉSOLUTION      **12.4 MODIFICATION DU STATUT DE L'EMPLOYÉ 20-0646**

**CONSIDÉRANT**      la recommandation du 15 décembre 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la modification du statut de

monsieur Gabriel Aubé de « pompier réserviste » à « pompier recruté », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu, et ce, en date du 10 janvier 2022.

Adoptée.

### **13. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE**

**22-01-017** RÉSOLUTION **14.1 EMPAUCHE D'UN COORDONNATEUR ADJOINT AUX LOISIRS ET COMMUNICATIONS – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 6 janvier 2022 de madame Geneviève Grimard, directrice adjointe;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Julien Lefrançois au poste de coordonnateur adjoint aux loisirs et communications en remplacement temporaire à compter du 10 janvier 2022, et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée.

### **15. POINTS NOUVEAUX**

**22-01-018** RÉSOLUTION **15.1 POLITIQUE PORTANT SUR LE TÉLÉTRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** la volonté d'offrir des conditions de travail modernes aux employés de la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la politique intitulée *Politique portant sur le télétravail – approche moderne de la gestion du travail*.

Adoptée.

**22-01-019** RÉSOLUTION **15.2 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – TRAVAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA STATION DE POMPAGE MICHEL-VIGER**

**CONSIDÉRANT** les travaux de mise à niveau de la station de pompage Michel-Viger à l'automne 2020;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire effectuer de travaux d'alimentation électrique afin que la station soit pleinement opérationnelle;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de Richelieu adressée à Hydro-Québec, en date du 12 août 2020, demandant à celle-ci de procéder à des travaux d'alimentation électrique au 9, rue Michel-Viger;

**CONSIDÉRANT** l'entente signée à l'automne 2020 entre la Ville de Richelieu et Hydro-Québec confirmant l'engagement d'Hydro-Québec d'effectuer les travaux demandés le, ou vers le, 25 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que dans l'attente de la réalisation des travaux par Hydro-Québec, afin d'assurer le fonctionnement de la station de pompage, la Ville a dû installer une pompe temporaire de puisard, faisant en sorte que les risques de débordements sanitaires sont particulièrement élevés, surtout lors d'intempéries;

**CONSIDÉRANT** que malgré les nombreuses requêtes de la Ville, à ce jour, les travaux demandés n'ont toujours pas été effectués;

**CONSIDÉRANT** que la situation est devenue plus que critique et qu'il est urgent que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais;

**CONSIDÉRANT** que ce retard de plus d'un an a occasionné d'énormes coûts et des pertes de temps à la Ville de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'advenant quelconque débordement ou autre incident, la Ville n'aura d'autre choix que de tenir Hydro-Québec responsable des dommages causés par la non-exécution de son obligation;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder le plus rapidement possible aux travaux de raccordement électrique auxquels celle-ci s'était engagé à réaliser le, ou vers le, 25 septembre 2020.

Adoptée.

**22-01-020**

RÉSOLUTION

### **15.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Frédéric Martineau, à titre de directeur général, à signer des chèques et effets bancaires.

Que l'autorisation de signer des chèques et effets bancaires donnée à madame Geneviève Grimard, ne soit plus valide.

Adoptée.

**22-01-021**

RÉSOLUTION

### **15.4 MANDAT POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT** la charge de surveillance du stationnement de nuit en période hivernale en vertu du *Règlement 19-R-218*;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal mandate, pour la saison hivernal 2021-2022, tout agent de sécurité de l'agence Groupe d'intervention Perfection, pour l'application du *Règlement numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale* ainsi que le *Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* (pour les dispositions relatives au stationnement seulement).

Adoptée.

## **16. REMERCIEMENTS**

## **17 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22-01-022**

RÉSOLUTION

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h40.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

---

Claude Gauthier  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.